

Les Urssaf lancent un nouveau site Web pour les néo-entrepreneurs

L'Acoss, caisse nationale des Urssaf souvent si critiquée par les entrepreneurs pour sa communication déficiente, fait sa révolution.

Ce mercredi, elle a présenté sa nouvelle plateforme « mon-entreprise.fr » à l'occasion du Salon des entrepreneurs, qui se tient sur deux jours au Palais des congrès de Paris (XVII^e arrondissement). Développé par les Urssaf et l'incubateur des services numériques de l'État, ce site est destiné à informer les personnes désireuses de créer leur entreprise sur les différents statuts juridiques existants et sur les règles liées à la protection sociale. « *Parce que les créateurs ont besoin d'être aidés à se repérer, qu'il faut répondre à toutes les questions qu'ils se posent, nous avons voulu leur offrir un*

parcours d'aide à la décision, fluide et adapté à la période de la création de la structure », indique Yan-Gaël Amghar, le directeur de l'Acoss. Ce site présente une offre évolutive sur les besoins des utilisateurs. « *À terme, depuis mon-entreprise.fr, il sera facile d'accéder aux accompagnements personnalisés proposés par les Urssaf pour aider à la création d'entreprise* », poursuit-il. Pour concrétiser sa démarche, le site bascule rapidement sur celui du ministère de l'Économie « guichet-entreprises.fr », qui permet la création d'entreprise en ligne. Deux sites qui pourraient faire triplon avec la plateforme en ligne prévue dans la loi Pacte « *comme l'unique interface pour les formalités d'entreprise, quelles que soient son activité et sa forme juridique* »... ■ CORINNE CAILLAUD